

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
**Siège Social** : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2019, PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, **à compter du 30 avril 2019**:

**Un dividende brut de 5,365 dinars par action**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et de BNA CAPITAUX.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.